

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation	
Nom de la substance	Préparation de chaux hydratée avec de l'eau
Synonymes	Lait de chaux, Eau de chaux, Chaux coulée, Pâte de chaux, Chaux éteinte, Chaux blutée, Chaux aérienne, Hydrate de calcium, Hydroxyde de calcium, Hydrate de chaux <i>Liste non exhaustive.</i>
Nom chimique et formule	Suspension d'hydroxyde de Calcium – Ca(OH)₂ dans de l'eau – H₂O
Nom commercial	Voir Fiche technique
N° CAS	1305-62-0 de la substance active Ca(OH) ₂
N° EINECS	215-137-3 de la substance active Ca(OH) ₂
Poids moléculaire	74,09 de la substance active Ca(OH) ₂

1.2. Utilisation de la substance/préparation
<ul style="list-style-type: none"> - Industrie des matériaux de construction: mortiers, enduits - Industrie chimique: catalyseur, neutralisation, ajustement du pH - Agriculture: amendement minéral basique - Usages biocides - Protection de l'environnement: traitement des fumées, traitement des eaux usées, traitement des boues - Traitement des eaux potables : ajustement du pH, décarbonatation, adoucissement - Industries alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques : additif pour l'alimentation humaine et animale, nutrition, affinage du sucre - Génie civil: asphaltes, stabilisation des sols - Industrie du papier et des peintures - Industrie du verre <i>Liste non exhaustive.</i>

1.3. Identification de la société
Nom de la société : CARMEUSE FRANCE Adresse : 91 Avenue d'Acqueville 78 670 Villennes sur Seine FRANCE Tél / Fax : (33) 1 39 75 27 00 / (33) 1 39 75 25 00 Courriel de la personne responsable pour les FDS : contact@carmeuse.fr

1.4. N° de téléphone d'appel d'urgence	
N° d'urgence européen	112
Centre anti-poison	(33) 1 40 05 48 48
Pompiers/SAMU	18 /15
INERIS France	(33) 3 44 55 69 99 – Cellule d'appui aux situations d'urgences
INRS	www.inrs.fr
Association Orfila	(33) 1 45 42 59 59
N° d'urgence interne à la société	(33) 1 39 75 27 00
Valable hors des heures de bureau	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Indication du danger	
	<u>Xi Irritant</u> 

2.2. Danger pour l'homme	
Phrases de risques	R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves
Avertissement complémentaire	Le produit peut provoquer chez l'homme des dommages cutanés sévères (brûlures alcalines), particulièrement en cas de contact prolongé avec la peau.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Composition

Suspension d'hydroxyde de calcium (substance active) dans de l'eau.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Yeux



Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un ophtalmologue. La rapidité d'intervention est déterminante.

4.2. Inhalation

Non applicable

4.3. Ingestion

Rincer abondamment la bouche à l'eau et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.4. Contact avec la peau



Retirer rapidement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec précaution avec de l'eau jusqu'à ce que le produit soit bien éliminé. Consulter un médecin si nécessaire.

4.5. Conseil général

Aucun effet retardé connu. Consulter un médecin sauf pour les expositions mineures.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Inflammabilité

La préparation est ininflammable et non combustible.

5.2. Moyens d'extinction

Le produit n'est pas combustible. Utiliser des agents extincteurs sous forme de poudre, mousse ou CO₂, pour éteindre l'incendie environnant.

5.3. Produits de la combustion

Chauffé au-dessus de 580°C, l'hydroxyde de calcium se décompose pour former de l'oxyde de calcium (CaO) et de l'eau (H₂O). L'oxyde de calcium dégage de la chaleur lors de la réaction avec l'eau et risque de communiquer le feu aux matériaux inflammables.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour l'environnement

Empêcher le produit répandu de s'étaler. Éviter les déversements non contrôlés vers les cours d'eau, eaux résiduaires, eaux de surface (augmentation du pH). Prévenir les autorités locales en cas de déversement accidentel important.



6.3. Méthodes de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation	
Précautions à respecter pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter les équipements de protection individuels (voir Section 8).
7.2. Stockage	
Conditions de stockage sans danger	Stocker de préférence dans des cuves adaptées. Séparer des acides et des produits azotés. Maintenir hors de portée des enfants. Ne pas utiliser l'aluminium pour le transport ou le stockage.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeur limite d'exposition	
8.1.1. N° CAS / N° EINECS	1305-62-0 / 215-137-3 de la substance active $\text{Ca}(\text{OH})_2$
8.1.2. Nom chimique	Suspension d'hydroxyde de calcium dans de l'eau
8.1.3. Valeur limite d'exposition	Non applicable
8.2. Contrôles de l'exposition	
8.2.1. Contrôles de l'exposition professionnelle	Les systèmes de manutention et/ou transfert seront préférentiellement fermés. Porter les équipements de protection individuels appropriés.
8.2.1.1. Protection respiratoire	Non applicable
8.2.1.2. Protection des mains	 Utiliser des gants imprégnés en nitrile avec marquage CE.
8.2.1.3. Protection des yeux	 Lunettes ajustées au visage avec volets latéraux ou lunettes de protection contre les poussières avec large champ de vision. Ne pas porter de verre de contact lors de la manipulation de ce produit. Il est recommandé d'avoir un rince œil individuel de poche.
8.2.1.4. Protection de la peau	Vêtements recouvrant entièrement la peau, pantalon long, manches longues, resserrés aux ouvertures. Chaussures résistantes aux produits caustiques étanches aux poussières.
8.2.1.5. Mesures générales d'hygiène et sécurité	Porter des équipements de protection individuels secs et propres
8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales	
9.1.1. Etat physique	Suspension aqueuse de couleur blanche à ocre
9.1.2. Odeur	Sans odeur
9.2. Informations importantes relatives à la santé, la sécurité et à l'environnement	
pH	12,4 à 25°C pour une solution saturée de $\text{Ca}(\text{OH})_2$
Solubilité dans l'eau	1850 mg/l à 0°C 1650 mg/l à 20°C 770 mg/l à 100°C
Solubilité	Soluble dans des sels d'ammonium, des acides et de la glycérine. Insoluble dans l'alcool.

9.3. Autres informations	
Point de fusion	Pour la substance active $\text{Ca}(\text{OH})_2$: décomposition à 580°C, pour former CaO et H_2O
Point d'ébullition	100 °C
Masse volumique absolue	2,24 g/cm ³ à 20°C pour la substance active $\text{Ca}(\text{OH})_2$
Masse volumique apparente	Dépend de la teneur en matières sèches en substance active $\text{Ca}(\text{OH})_2$
Pression de vapeur	Non volatile
Coefficient de partage	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité	Ininflammable
Danger d'explosion	Ininflammable

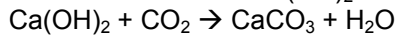
10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Conditions à éviter

Minimiser le contact avec l'eau (carbonatation). Chauffé au-dessus de 580°C, la substance active Ca(OH)_2 se décompose pour former de l'oxyde de calcium (CaO) et de l'eau (H_2O): $\text{Ca(OH)}_2 \rightarrow \text{CaO} + \text{H}_2\text{O}$

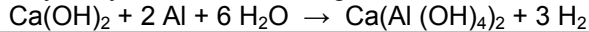
10.2. Matières à éviter

La substance active Ca(OH)_2 réagit avec le dioxyde de carbone pour former du carbonate de calcium :



L'hydroxyde de calcium réagit avec les acides pour former des sels de calcium.

L'hydroxyde de calcium réagit avec l'aluminium et le laiton, en présence d'humidité, pour former de l'hydrogène :



10.3. Remarques complémentaires

L'hydroxyde de calcium absorbe le dioxyde de carbone de l'air, pour former du carbonate de calcium, qui est un constituant naturel de la croûte terrestre.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë

Contact avec les yeux	Risque de lésions oculaires graves.
Inhalation	Non applicable
Ingestion	La substance active Ca(OH)_2 n'est pas toxique. De fortes doses peuvent irriter le système gastro-intestinal.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.

11.2. Toxicité chronique

Contact avec les yeux	Risque de lésions oculaires graves.
Inhalation	Non applicable
Contact avec la peau	En cas de contact prolongé avec la peau, le produit peut provoquer des dommages cutanés sévères.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité

12.1.1. Toxicité aquatique aiguë et chronique pour les poissons	Sur <i>Gambusia affinis</i> $\text{LC}_{50} = 160 \text{ mg/l}$ pour 96 heures, le produit est non toxique, dans la mesure où LC_{50} est $> 100 \text{ mg/l}$.
12.1.2. Toxicité aquatique aiguë et chronique pour les invertébrés	Pas de données
12.1.3. Toxicité aquatique aiguë et chronique pour les plantes aquatiques	Pas de données
12.1.4. Toxicité pour les micro-organismes p.ex. bacteria	A forte concentration, l'hydroxyde de calcium est utilisé pour désinfecter les boues de stations d'épuration, par augmentation de température et de pH.
12.1.5. Toxicité chronique pour les organismes aquatiques	Pas de données
12.1.6. Toxicité pour les organismes du sol	Pas de données
12.1.7. Toxicité pour la flore	Pas de données, mais le produit est utilisé comme amendement minéral basique.
12.1.8. Effet général	L'hydroxyde de calcium est une substance basique qui amène le pH de l'eau > 12 . Bien que la chaux soit très utile pour corriger l'acidité de l'eau, un excès supérieur à 1 g/l peut être nuisible à la vie aquatique. Toutefois, l'effet n'est pas rémanent : au contact du dioxyde de carbone, l'hydroxyde de calcium se transforme en carbonate de calcium.

12.2. Mobilité

L'hydroxyde de calcium réagit avec le dioxyde de carbone de l'air, pour former du carbonate de calcium, qui est peu soluble, et donc présente une faible mobilité dans la plupart des sols. Le produit est utilisé comme amendement minéral basique.

12.3. Persistance et dégradabilité

Non pertinent pour les substances inorganiques.

12.4. Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent pour les substances inorganiques.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

L'élimination doit se faire en conformité des règlements régionaux et nationaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Considérations sur le transport


14.1.1. Classification	Produit non soumis aux différentes réglementations de transport
14.1.2. ADR (Route)	Produit non soumis à cette réglementation – Code UN 3266 pour l'Allemagne
14.1.3. RID (Rail)	Produit non soumis à cette réglementation – Code UN 3266 pour l'Allemagne
14.1.4. IMDG / GGVSea (Mer)	Produit non soumis à cette réglementation – Code UN 3266 pour l'Allemagne
14.1.5. IATA-DGR/ICTAO-TI(Air)	Code UN 3266 – classe 8 – Groupe d'emballage III

14.2. Recommandations

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Etiquetage selon les directives européennes relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement

15.1.1. Symbole et classification de la substance, suivant la Directive 67/548/EEC	Xi Irritant 
15.1.2. Limitation de mise sur le marché et d'emploi	Aucune
15.1.3. Mesures nationales	Aucune Uniquement pour l'Allemagne : classe de risque 1

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Phrases de risques

R38 Irritant pour la peau
R41 Risque de lésions oculaires graves

16.2. Phrases de conseil

S2 Conserver hors de la portée des enfants
S25 Eviter le contact avec les yeux
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S37 Porter des gants appropriés
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage

16.3. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité complète les notices d'utilisation sans les remplacer. Les données qu'elle contient sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée, et sont fournies de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques qu'ils encourent éventuellement à utiliser un produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est fabriqué. Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les textes réglementant son activité. Il est de son entière responsabilité de prendre les précautions découlant de l'utilisation qu'il fait du produit.

16.4. Références / conformité

Cette fiche est préparée en accord avec l'Annexe II du Règlement REACH (EC) 1907/2006.

Références:

1. Directive du conseil 90/269/EEC
2. Livret L64 – Panneaux et signes de sécurité – La santé et la sécurité (Signes et Panneaux de sécurité) – Règlement 1996 – Conforme avec le règlement (HSE) ISN – 0 7176 0870 0
3. IUCLID Dataset –2000
4. The Merck Index (Ed. Merck & Co, Rahway,USA)

16.5. Révision

La présente version est une version renouvelée, en vue d'être en accord avec l'Annexe II du règlement REACH (EC) 1907/2006.

Date de révision : 23/07/2008

Fin de la fiche de données de sécurité du lait de chaux